



Communiqué de presse

Luxembourg, le 20 novembre 2019

L'UE déclare dûment les émissions de gaz à effet de serre, mais une meilleure connaissance de la situation est nécessaire dans la perspective de futures réductions, selon la Cour des comptes européenne.

Selon un nouveau rapport publié par la Cour des comptes européenne, les émissions de gaz à effet de serre de l'UE sont déclarées conformément aux exigences internationales et les inventaires des émissions se sont améliorés au fil du temps. Cependant, les auditeurs soulignent qu'une meilleure connaissance de la situation est nécessaire pour certains secteurs spécifiques tels que l'agriculture et la foresterie. Ils suggèrent également que des progrès restent nécessaires en matière de communication d'informations sur la manière dont les politiques et mesures d'atténuation de l'UE et des États membres contribuent à la réalisation des objectifs de réduction des émissions à l'horizon 2020, 2030 et 2050.

L'UE participe aux efforts déployés au niveau mondial pour réduire les émissions de gaz à effet de serre, avec pour objectif une diminution de celles-ci de 20 % d'ici à 2020, de 40 % d'ici à 2030 et de 80 à 95 % d'ici à 2050. Afin de suivre les progrès réalisés, l'UE et ses États membres déclarent chaque année, sous la forme d'inventaires, leurs émissions finales de gaz à effet de serre. Ils établissent également des projections pour estimer les évolutions futures en matière de réduction des émissions et indiquent si les politiques et les mesures d'atténuation seront efficaces.

Les auditeurs se sont attachés à déterminer si la Commission, avec l'aide de l'Agence européenne pour l'environnement (AEE), avait correctement contrôlé la qualité des inventaires des gaz à effet de serre de l'UE et des informations sur les réductions d'émissions prévues au niveau européen.

L'objectif de ce communiqué de presse est de présenter les principaux messages du rapport spécial adopté par la Cour des comptes européenne. Celui-ci est disponible dans son intégralité sur le site www.eca.europa.eu.

ECA Press

12, rue Alcide De Gasperi - L-1615 Luxembourg

E: press@eca.europa.eu @EUAuditors eca.europa.eu

Les auditeurs ont constaté que les inventaires de l'UE et des États membres couvraient les sept principaux gaz à effet de serre et tous les secteurs clés, comme l'exigent les règles établies au niveau international concernant la déclaration des émissions. Ils ont également constaté que l'inventaire des gaz à effet de serre de l'UE s'était amélioré au fil du temps. L'examen de la qualité des inventaires était satisfaisant et le degré d'incertitude a globalement diminué ces dernières années, bien que les types de contrôles réalisés dans le secteur de l'utilisation des terres, du changement d'affectation des terres et de la foresterie (UTCATF), n'aient pas été les mêmes que dans les autres secteurs.

«La réduction des émissions de gaz à effet de serre et, par suite, la limitation du réchauffement de la planète doivent constituer une priorité absolue pour l'UE», a déclaré M. Nikolaos Milionis, le Membre de la Cour des comptes européenne responsable du rapport. «La Commission s'efforce de fournir des données exactes concernant les niveaux d'émissions. Elle devrait à présent améliorer encore les informations sur les tendances et les estimations concernant l'impact des politiques.»

Pour réduire les émissions d'ici à 2020, l'UE a fixé des objectifs qui tiennent compte de la plupart des données déclarées, y compris pour le transport aérien international. Cependant, les premiers objectifs sont à atteindre pour 2030 dans le secteur UTCATF, et d'ici à 2050 dans celui du transport international, où il n'existe ni objectif intermédiaire au niveau de l'UE ni mesures de réduction. Les orientations et l'assistance de l'UE ont permis d'aider les États membres à améliorer leurs prévisions. Les auditeurs soulignent toutefois que la Commission n'a pas évalué le risque de voir des écarts considérables apparaître par rapport à son propre scénario de référence pour l'UE. À l'heure actuelle, les projections agrégées des États membres au delà de 2023 montrent que les réductions d'émissions seront inférieures à celles prévues dans le scénario de référence de la Commission.

Celle-ci a récemment présenté une vision stratégique à long terme pour rendre l'UE neutre pour le climat à l'horizon 2050. Elle a aussi établi plusieurs feuilles de route pour le développement de secteurs responsables de 70 % des émissions, tels que les transports et l'énergie. Cependant, il n'existe aucune feuille de route spécifique de ce type pour d'autres secteurs clés tels que l'agriculture et l'UTCATF, du fait que la politique agricole commune de l'UE est définie suivant un cycle septennal. Enfin, alors que la Commission contrôle la qualité des données transmises par les États membres, les informations sur les effets des mesures actuelles demeurent incomplètes. Dès lors, la Commission n'est pas à même de donner une vue précise de la manière dont les politiques et mesures d'atténuation de l'UE et des États membres contribuent aux réductions d'émissions prévues pour 2020, pour 2030 et pour 2050.

Remarques à l'intention des journalistes

Le groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat estime qu'à ce jour, les émissions de gaz à effet de serre d'origine humaine ont causé une augmentation d'environ 1,0 °C de la température du globe par rapport aux niveaux préindustriels. Cette hausse a notamment pour effet la montée du niveau des mers et une augmentation du nombre de phénomènes météorologiques extrêmes. La convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques (CCNUCC), qui vise à stabiliser les concentrations de gaz à effet de serre, a été signée en 1992. D'autres étapes ont été franchies en 1997 avec le protocole de Kyoto et, plus récemment, l'accord de Paris (2015). En 2017, l'UE avait réduit ses émissions de 21,7 % par rapport aux niveaux de 1990.

Rapport spécial n° 18/2019 intitulé «Les émissions de gaz à effet de serre de l'UE sont dûment déclarées, mais une meilleure connaissance de la situation est nécessaire dans la perspective de futures réductions» est disponible dans 23 langues de l'UE sur le site internet de la Cour (eca.europa.eu). Il fait suite à d'autres produits publiés par la Cour des comptes européenne cette année sur des sujets similaires, notamment un [rapport spécial sur les comptes économiques européens de l'environnement](#) et une [étude concernant l'établissement de rapports sur la durabilité dans l'UE](#).

La Cour des comptes européenne présente ses rapports spéciaux au Parlement européen et au Conseil de l'UE, ainsi qu'à d'autres parties intéressées telles que les parlements nationaux, les acteurs de l'industrie et des représentants de la société civile. La grande majorité des recommandations formulées dans nos rapports sont mises en œuvre.

Contact presse pour ce rapport

Vincent Bourgeois – E: vincent.bourgeois@eca.europa.eu

T: (+352) 4398 47 502 / M: (+352) 691 551 502